L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 7 JUILLET 1858.

Imprimée et publiée par
G. F. WEISSE & Co.
ENTREPRENEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUPOUY,
C. DUVERGER, S. HARRY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 7 JUILLET 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour:

Par N. Vignie,—à 10 heures ½ A.M., encoignure Conti et passage de la Bourse,—meubles, pour cause de départ

Par le shérif—Le vapeur Grand Bay, avec sa machine, meubles, &c., montées au Nouveau Bassin.

Dénouement prévu.

Qui trompe-t-on ici? — pourrions-nous demander, comme dans une célèbre comédie française: — Qui dupe-t-on? pourrions nous ajouter.

Il s'agit du fameux traité de deux des Républiques de l'Amérique Centrale pour la construction du canal du Nicaragua. On se souvient des termes provocateurs dans les quels ce traité était rédigé; on se souvient de ce défi jeté aux Etats Unis; de cet appel solennellement adressé à trois puissances européennes; et de tout ce bruit que l'on fait autour du nom de M. Belly, signalé comme un agent mystérieux du gouvernement français, un Talleyrand au petit pied, décrétant la guerre entre les Etats-Unis, la France, l'Angleterre et la Sardaigne! Les épaules d'Atlas eussent plié sous le fardeau d'un tel rôle et d'une pareille responsabilité.

Eh bien! tout cela s'est évanoui en fumée! La montagne n'a accouché de rien, pas même d'une souris! Aujourd'hui M. Belly a quitté, dit-on, le théâtre de sa gloire éphémère, et il transit du Nicaragua appartient aux Américains, en vertu d'un traité signé par le président Martinez en faveur d'une société représentée par MM. Vanderbrbilt et Horace F. Clark!

Qui trompe-t-on, qui dupe-t-on? demandons-nous en commençant. A coup sûr, ce n'est pas le peuple américain qui menace dans ses droits et atteint dans son légitime orgueil de nation par d'imprudentes paroles, à pirates marrons qu'un Bertrand lui a tirés du feu. ce n'est pas, non plus nous qui, ès le premier jour, avons vu clair dans cette affaire et avons signalé le résultat probable de toutes ces machinations. Seulement l'événement a été plus prompt que nous ne le pensions, à nous donner pleinement raison.

En outre pas de Gouvernement, de Cabinet, de Ministère qui ne se soient ému de cette audacieuse tentative de flibustiers, et ils auront reconnu avec le bon sens qu'il faut bien leur supposer, à quelle extrémité pitoyable accuilaient, en acceptant aussi légèrement qu'ils l'ont fait, les termes d'un traité dont, à coup sûr, ils n'avaient pas le mérite de la rédaction. Nous ne reviendrons pas, aujourd'hui, sur tout ce que nous avons dit, précédemment, de cette affaire.

Une seule chose pourrait inquiéter en apparence, c'est la duplicité d'un gouvernement qui signe avec deux personnes en même temps, un même traité. Faut-il avoir foi dans un pareil acte? Nous n'aurons pas besoin de grands efforts pour dissiper le doute qui se pourrait produire à ce sujet. Martinez a dû comprendre, après un peu de réflexion, et peut-être sous l'influence d'avertissements salutaires et opportuns, l'énormité faute qu'il venait de commettre, et il a dû, en même temps, s'estimer heureux de trouver l'occasion de réparer cette faute et de donner satisfaction au gouvernement américain, en se plaçantpurement et simplement sous la protection d'une compagnie américaine.

Enfin, il est essentiel de ne pas omettre qu'un argument irrésistible a aidé à trancher la question, nous voulons parler de l'argent. Une traite de $100,000 soldé à Martinez par l'entremise de Vanderbilt. En échange de ce service, la société américaine a reçu, pour dix ans, le privilége du transit entre les deux océans, lequel doit commencer dans un délai de 90 jours. Quant à l'ancien traité J. L. White, il a été déclaré nul, pour cause d'incapacité.

La suite naturelle de la concession dont nous venons de parler, sera l'adoption du traité Yrissari. On le dit même définitivement approuvé, à l'heure qu'il est.

Il nous reste maintenant à regretter sincèrement que le coup de la Floride ait échoué, puisqu'il nous eût donné, d'une façon si singulière, par un agent qui n'avait aucune mission dont le caractère l'autorisât à faire, comme on dit, un parent pas de clerc. Que cet agent lui-même ait été trompé ou illusionné sur le rôle qu'on lui a fait jouer, nous avons toutes les raisons de le croire. Mais, nous sommes rassurés, et un homme parfaitement honorable sous tous les rapports, et qui a tenu avec talent une plume bien trempée, dans la presse parisienne. Il faut donc l'excuser de cette accusation d'aventurier que sa mission aurait pu faire former contre lui. Il n'a pas été dément, lui et son patron, en ne qui le savent pas le premier mot des affaires, des habitudes et des conditions politiques de ces pays.

Dépêches télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles additionnelles, par le

CITY OF WASHINGTON.

LA QUESTION DU DROIT DE VISITE.

M. Dallas, ministre des Etats-Unis à Londres, a exprimé lui même sa satisfaction des arrangements pris par le gouvernement français, relativement à la question des croisseurs.

Grand incendie à Londres.

Un incendie désastreux a eu lieu à Londres quelque temps avant le départ du City of Washington; la perte est évaluée à plus de 500,000 livres.

Le général Pélissier.

Des bruits parisiens disent que M. Drouyn de Lhuys remplacerait, comme ambassadeur à la Cour de Londres, le général Pélissier, lequel retournerait à Paris.

Le Pape

A Rome, le pape a donné aujourd'hui la marque de ses Etats.

Marché.

Bacon, sans amateurs, très baissant légèrement; lard, de 54 sh. à 54 sh. 6d.; sucre, également languissant; café, calme.

HAVANE.

New York, 5 juillet—Depuis avis havanais mandent que le capitaine Palmer, de la barque Ki Paso, a été mis en liberté.

Marché de New-York.

New York, 6—Les ventes de coton, aujourd'hui, ont été de 600 balles. Le marché a été clos à des prix fermes. Il s'est vendu 16,000 barils de farine aux cours précédents, et le marché a été clos fermé. Les achats ont été avec activité, et on en a pris 25,000 sacs dans la journée.

La flotille de câble sous-marin.

On n'a, jusqu'à présent, aucune nouvelle des bâtiments chargés de la pose du câble de télégraphe Atlantique, bien qu'ils soient attendus journellement. Il pleut en ce moment et le temps est très brumeux.

STEAMBOAT DISCENDANT.

Vicksburg, 6—Le Wm M. Morrison est passé ici à midi, aujourd'hui, et le Vivian à 2 heures de l'après-midi.

Nouvelles de Washington.

On écrit de Washington le 30 juin: Pour le cas où les Mormons ne résisteront pas à l'entrée de nos troupes dans la ville du lac Salé, les ordres suivants ont été transmis par le département de la guerre au général Johnston

Six compagnies de dragons, la batterie Phillips de l'artillerie; la compagnie Reynold de 3e d'artillerie et 3 régiments d'infanterie devront rester dans l'Utah.

Cinq compagnies de cavalerie resteront dans les plaines, pendant l'été, comme police pour surveiller les Indiens.

Les batteries Berry et Hunt retourneront au fort Leavenworth.

Le 6e régiment d'infanterie ouvrira la route de Chienne Pass, et de là retournera à West Point. L'escorte Marcy retournera au Nouveau Mexique.

Le général Harney après avoir pris toutes les dispositions ci dessus indiquées, retournera à St Louis, mais s'il reconnaît une opposition sérieuse des Mormons de ne être nécessaire, il s'armera avec toutes les forces en route ou avec celles qu'il jugera nécessaires.

On n'a pas reçu à Washington, les rapports officiels constatant la défaite du colonel Steptoe par les Indiens de l'Orégon. Des ordres ont été donnés pour augmenter les forces dans ce territoire; en y dirigeant le 6e régiment d'infanterie qui sera détaché des troupes de l'Utah, à moins que le général Johnston ne considère ce régiment comme indispensable à ses opérations.

DÉCROISSANCE DANS LES IMPORTATIONS.—Les importations de New York continuent à décroître, comparativement aux périodes correspondantes, ainsi qu'on le peut voir par les chiffres suivants:

Semaine finissant au 25 juin 1858		$2,029,359
Même correspondante de 1857		3,144,113
" " de	1856	4,343,231
" " de	1855	3,000,000

En prenant pour termes de comparaison les importations depuis le 1er janvier, cette différence est plus frappante; encore:

Du 1er janvier au 25 juin	1858	$106,925,694
" "	1857	113,108,530
" "	1856	88,997,620

UN STUDIANT AMÉRICAIN A CAMBRIDGE.—La plus haute récompense que donne l'Université de Cambridge, en Angleterre, le prix de "Senior Wrangler" a été conféré à Morris Birkbec Peat, fils de Gilbert T. Peat, de New-York. C'est pour la première fois que cette haute distinction académique a été remportée par un américain.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DE VILLE.

ALDERMEN — Réunion à sept heures. M. Wiltz occupe le fauteuil.

Le rapport mensuel de l'agent fiscal annonce qu'il reste $91,152 25 pour les bons de compagnies de chemin de fer et $420,836 68 pour la taxe de la dette consolidée.—Le rapport est soumis au comité de finances.

Lettre de M. Chas E Fortsall annonçant qu'il est candidat à la place d'encanteur de la ville.

Résolution des Assistants exigeant une garantie de $3000 de chacun des fermiers des six sections des wharves et levées.—Adoptée.

Rapport du comité de finances recommandant de payer des travaux exécutés, sur des chemins macadamisés, par M. F. Marquèze —Adopté.

Rapport du comité des rues et débarcadères demandant au maire de nommer six officiers de police qui devront se tenir près des casernes des Etats-Unis.—Adopté.

Rapport du même comité repoussant la demande du fermier de la 4me section des wharves.—Adopté.

Résolution autorisant S. S. Smith à faire quatre ascensions de ballon sur la Place Congo après qu'il aura déposé ces plaintes pour les dommages qui pourraient être occasionnés.—Adoptée.

Le conseil siége à huis clos.

BOARD OF ASSISTANTS.—Réunion à sept heures. M. Waldo occupe le fauteuil. Douze membres sont présents.

Résolution adjugeant à Nicholson & Co. le contrat pour transporter le Triangle Fruit market, rue Ste-Marie.—Adoptée.

Lettre de M. C. O. Fléchier, commissaire des rues, demandant que le nombre de ses députés soit augmenté.—Soumise au comité de finances.

Résolution du comité des rues et débarcadères: Résolution ordonnant une extension du marché Trémé. Adoptée.—Résolution ordonnant de paver la rue Front en pierres tranchées des plaintes le pied courant. Adoptée.—Résolution ordonnant de obstruire une maison de pompe pour le Grand-ou Fire Co. —Résolution pour détacher la rue Julie. Adoptée.—Résolution ordonnant d'annuler le contrat adjugé à M. Denis Croman pour refaire le pavage de la rue Royale et Tchoupitoulas et ordonnant de revendre ce contrat. Adoptée et transmise aux aldermen.—Résolution ordonnant de rembourser l'argent que les propriétaires de la rue des Magasins, entre Hermonie et Toledano, ont déposé pour un chemin payé en pierres rondes. (Les propriétaires devront auparavant s'engager à faire faire un pavage en pierres carrées.) Adoptée.—Résolution ordonnant aux fermiers actuels de wharves qu'ils devront réparer complétement les dits wharves avant l'expiration du contrat.—Adoptée.

Résolution des Aldermen allouant $1000 pour réparer le toit du Washington School.—Adoptée.

—Les deux Conseils se réunissent et élisent les officiers suivants:

M. A. Adams—est-lu à l'unanimité trésorier pour deux ans.

M. J. J. Michel est élu avocat de la ville. Il reçoit 11 voix, et son concurrent, M. A. G. Semmes, en reçoit 5.

Avocat-assistant de la ville, W. O. Denegre

Voyer de la ville, L. H. Pilié.

Wharfinger, 1er Dist.—M. Clark.

" Assistant.—Henry Mitchell.

Wharfinger, 2e Dist.—B. Stommer.

" Assistant.—E. Dupré.

Wharfinger, 3e Dist.—M. Coignard.

" Assistant.—E. Dupré.

Le Dr R. M. Graham est élu médecin de la ville, pour le Premier et le Quatrième District.

Le Dr Charles Delery est élu, par acclamation, médecin de la ville pour le Deuxième et le Troisième District.

Gardien des marchés de Cour—E. Bouligny.

Gardien de la Poudrière—Simeon Horn.

Portier du City Hall—M. Randall.

Concierge de la ville—M. Pigué.

Notaire de la ville—E. Bouny.

Journal officiel—Daily Crescent.—La True Delta a été rejetée.

Directeurs des Ecoles Publiques du Premier District — W. B. Lindsey, W. P. Campbell, J. S. Clark, J. Gilliland, W. W. Denègre, E. R. M. Lusher, D. F. Mitchell, J. G. Poindexter, J. M. Reed, A. H. May, J. A. Blanc, Jos Andrews, E. F. Schmidt, Geo Duffner, E. Rousseau, Wm Prescott, A. Pavail, A. J. Wright, H. L. Goodrick, T. R. Wharton et W. Cornelius.

Directeurs des Ecoles Publiques du Deuxième District — L. F. Maygnt, F. V. Duplessis, P. Boudousquié, A. Dupré, L. Charvet, P. O. Perroux, C. Weber, Jos Fabre, E. Fabre, Jos Bell, P. A. Lumsden, Isaac Keene, Jules Casseard.

Directeurs des Ecoles Publiques du Troisième District — L. Durrigneaud, S. Maspero, Geo Clark, F. Seixenhaupt, J. W. Files, C. A. Kasay, W. E. Wheelright, J. P. Barnett, J. Reindeer, J. McLean, J. B. Fund, Robert Wynne.

Directeurs des Ecoles Publiques du Quatrième District — Jos Bell, Jos Fabre, F. Perret, A. James, W. S. Brown, Wm Cooper, L. Fash, C. T. Buddecke, J. N. Phillips, A. T. Pickerell, James Brewer, S. Sugeron.

Commissaire du Hâvre et du Refuge—F. A. Lumsden, J. P. Barnett, J. G. Gaines, J. G. Poindexter, W. C. Raymond, E. Cox, Geo A. Breaux, C. Le Carpentier, Jos Andrews, Jos Andrews, F Charleville, Jas Beggs, J. M Reed.

Commissaire du Tourc Alms House— Henderson.

Gardien du Cimetière du Quatrième District. Phil Hardy.

Médecin du Bureau de Santé—L'alderman De Labarre, les Drs Delery et Lindsey.

Inspecteur du bois—C H Noble.

Directeurs des Water Works—J. B. Leefe et H. Hyde.

Résolution allouant au Col. Jacques $161 pour services rendus en qualité de chef *pro tem* de la police.—Adoptée.

Rapport du comité de finances recommandant le paiement de dépenses courantes.—Adopté.

Le Conseil s'ajourne.

PREMIERE COUR. — C. H. Hardy, Nathan Clark et sa femme Elizabeth, déclarés coupables de vol, ont été condamnés, les deux premiers à deux années de prison, et la troisième à six mois de prison.

La cour a ajourné après avoir ordonné de tirer de la boîte les noms de cinquante citoyens qui feront partie du jury.

ACCUSATION DE MEURTRE.—Le coroner a terminé hier l'enquête qu'il tenait sur le corps de C. Keegan, accusé de meurtre sur la personne William Clark du meutre de Keegan.

INTIMIDATION.—M. Leclerc, officier de police du Deuxième District, a arrêté, hier soir, Hugh Kennedy, qui est accusé d'avoir intimidé des témoins dans l'affaire O'Riet vs Wm Black, l'accusé du meurtre de C. Bernard.

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré hier matin, à trois heures, dans une maison située au coin des rues Ste Anne et Villeré et appartenant à M. J. Gilbert. La propriété est peu étendue et les autres maisons en bois ont brûlé malgré les efforts des pompiers qui ont eu à lutter contre le vent et contre le manque d'eau.

COURS DES RECORDERS.—Le recorder Summera a informé hier le chef de la police que l'officier James Caudier, requis d'arrêter un homme qui en avait violemment frappé un autre, a arrêté le plaignant au lieu du coupable.

Agnès Paullin, qu'un affidavit accuse d'avoir détourné une somme de trois mille piastres au préjudice de John O'Brien dont il était le commis, a fourni un cautionnement de $1500 pour répondre de sa comparution le 29 du courant.

D. G. Rumsey, accusé d'avoir tenté d'obtenir de l'argent sous de fausses dépêches télégraphiques qu'il prétendait lui avoir été transmises par R. S. Hope et Co, de Nashville, a subi hier un interrogatoire devant le recorder, et la défense avant fait naître des doutes en maintenant que Rumsey n'a rien reçu et que les nouvelles étaient fausses, il a été mis en cas de genre, le Recorder a annoncé qu'il consulterait l'avocat général et ferait connaître sa décision aujourd'hui.

John Lynch a arrêté sous prévention d'avoir commis une tentative de meurtre sur George Fox et Wm Curry, près l'encolu, rue Galvez, dans la soirée d'hier. Le prisonnier, le tribunal n'ayant pas voulu accepter de cautionnement. L'instruction est fixée au 20 du courant.

Caroline Schwartz a été conduite dans les prisons de Chicago. Elle fut effrontément accusé d'avoir empoisonné le malheureux Badois, et prétend qu'il est mort des suites de son intriguerie. Tout ce qu'on sait des antécédents de la victime, détruit complétement cette assertion.

L'accusée est de taille moyenne, un peu forte, elle a environ 30 ans, et ses traits ne sont pas mauvais. Même en prison, elle affecte encore de se vêtir avec beaucoup d'élégance: robe de soie, bijoux, etc. Son mari, qui l'idolâtrait par chaque steamer avec les $10,000 qu'elle devait rapporter, est devenu presque fou de douleur en apprenant son déshonneur!

LE JOURNAL CENTENAIRE.—Le *Mercury* de New Port (Rhode-Island) est parvenu le 12 du courant à l'âge vénérable de cent ans. Il a été fondé par James Franklin, le frère de Benjamin, le philosophe, et son premier numéro porte la date du 12 juin 1758. Honneur à ce modeste vétéran de la presse américaine.

MORT DE MRS LEE.—Madame Elizabeth Lee est morte à Washington le 24 juin. Elle était la veuve de Richard B. Lee, un des premiers représentants au Congrès de la Virginie, et qui a été un des hommes marquants de la politique à l'école de Washington. Mme Lee était née à Philadelphie le 8 février 1776; elle était donc âgée de 91 ans quand elle mourut.

Passeports pour la France.

Le département d'Etat, à Washington, vient de livrer à la publicité la lettre suivante, qui a été adressée par M. le ministre de France.

Légation de France aux Etats-Unis,
Georgetown, 7 juin 1858.

"Monsieur,—J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 4 de ce mois et dans laquelle vous me demandez si les citoyens américains qui désirent visiter la France doivent se munir de passeports. Ces règlements sont les mêmes que ceux qui ont existé de tout temps. Ils ont été maintenus par le gouvernement actuel, et chaque étranger est obligé de se pourvoir pour toute personne qui désire se rendre en France. Les consuls généraux, les consuls et les vice-consuls de France, résidant à Baltimore, ainsi que la légation de l'empereur à Washington, ont faculté de délivrer ces titres. Les courriers portant les dépêches officielles d'un gouvernement étranger, sont exceptés de la règle générale, relativement au visa, à la condition d'être munis d'un passeport délivré sous la responsabilité de ce gouvernement et mentionnant leur qualité.

"J'ai l'honneur de vous adresser ci joint copie de la note du *Moniteur* et d'une circulaire du ministre de l'intérieur en date du 1er mars de cette année, contenant d'utiles renseignements sur la valeur en question.

"Agréez, etc.

(Signé): SARTIGES.

STEAMERS TRANSATLANTIQUES. — Le *Fulton*, parti de New-York le 29 mai, est arrivé à Cowes le 12 juin. Le *Arabia*, parti de Boston le 2 juin est arrivé le 13 à Liverpool.

L'OCEAN TRAVERSÉ EN BALLON.—M. Steiner, de Hartshaime, (Pa) propose de traverser l'Atlantique en un ballon de 100 pieds de diamètre. M. Steiner espère, dit-il, dans une lettre adressée au *Tribune*, opérer cette traversée en 75 heures, et s'apparell ne contrariait pas plus de $20,000. Il voudrait être assisté d'un ingénieur, d'un météorologiste, d'un et d'un astronome, en prenant New York pour point de départ, et en fixant le départ au mois de mai 1859. Il trouve aide et appui pour son projet, soit de la part des particuliers, soit de la part du gouvernement.

GRANDEUR ET DÉCADENCE. — Une chronique parisienne publie le récit suivant:

Les gens qui ont toujours été malheureux sont, à coup sûr, bien à plaindre; mais il y a peut-être quelque chose de plus pitoyable encore que d'être né et de mourir dans la pauvreté: c'est d'avoir goûté d'abord toutes les joies de l'opulence, et de tomber ensuite, du haut de la roue de la fortune, dans l'obscurité, dans la misère profondes.

Tel fut le sort d'une femme qui vient de mourir, oubliée de tous, dans une maison de la place Breda. C'est par un hasard qu'un homme qui l'a connue jadis dans toute la splendeur du luxe et de la beauté, a appris la nouvelle de sa mort. En passant dans la rue, ses yeux s'arrêtèrent sur une petite affiche rouge, dont il ne lisait ou ne lut guère la place et que j'ai pris soin d'aller copier fidèlement. La voici:

"VENTE APRÈS DÉCÈS de Mme du Chambge, ci-devant *rue Neuve-sur*, place Breda, No 12, le samedi 29 mai, à midi.

Consistant en:—Cathédrales de ménage, fontaine en marbre de Carrare, garde-feu, cadre de femme, — PENDULE ANCIENNE à *superbord*, avec cadran entouré de strass, gravures, dessins, dont un de prix, — plus un cent de genre, le Recorder a annoncé qu'il consulterait l'avocat général et ferait connaître sa décision aujourd'hui.

John Lynch a arrêté sous prévention d'avoir commis une tentative de meurtre sur George Fox et Wm Curry, près l'encolu, rue Galvez, dans la soirée d'hier. Le prisonnier, le tribunal n'ayant pas voulu accepter de cautionnement. L'instruction est fixée au 20 du courant.

Ernest Potier, b. c. l., a été envoyé devant la Première Cour de District sous prévention d'avoir un pistolet qui ressemble à ceux qu'on a volés dernièrement dans le magasin de Kernaghan & Co. L'accusé a offert de vendre quinze piastres ce pistolet qui en vaut trente.—*Un homme, une petite cuiller en argent, mens à bipous en or !!!*

Or, savez vous ce que fut cette femme que l'on désigne simplement par ce titre: *Compatriote du marquis*, cette femme dont personne n'a anjhné, n'a appris la mort, et dont le cadit mobilier a dû faire si piteuse figure dans la *vente après décès!* Ce fut, pendant quinze ou vingt ans, la plus belle la plus fêtée, la plus spirituelle merveilleuse Parisienne, la reine de l'art et de la mode, l'étonnement et le ravissement de toute une génération.

Mme la baronne Pauline du Chambge vint à Paris à l'époque du Directoire. Elle était née à la Martinique, et jamais on ne vit un type plus parfait de cette beauté piquante, pleine à la fois de vivacité et de langueur, d'emportement et de mollesse, qui est particulière aux créoles. Elle avait des cheveux noirs et abondants, un teint, une taille, des yeux, des dents admirables, beaucoup de fortune, beaucoup d'esprit, et les talens les plus divers. Elle brillait à côté des Tallien et des Récamier; elle fut liée avec tous les personnages célèbres de cette époque; elle aimait les arts, les cultivait et protégeait les artistes. C'était un honneur très recherché et comme un brevet de réputation que d'être admis chez elle. Les romances de sa composition ont fait le tour du monde; elle avait la manie la mieux montée, les plus beaux chevaux, la plus belle voiture, tous les agréments imaginables, toutes les fêtes de la vie.

C'est elle qui inventa un compositeur français aujourd'hui très célèbre; elle qui le produisit dans le monde, et le soutint de son amitié et puissant patronage. Elle usa toujours de son crédit pour être utile ou agréable à ceux qui l'entouraient; en un mot, ce fut un astre si doux et si bienfaisant, qu'il fut adoré de tous les hommes de cet EX.

Mais, comme dit le vieux Corneille:

Toute *cette* félicité,
Sujette à l'instabilité,
En moins de rien tombe par terre,
Et, comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la fragilité.

Mme du Chambge mena si rondement sa fortune qu'elle l'eut assez vite dissipée. Alors vint la bise, alors vinrent les mauvais jours, et cette grande prodigue descendit assez rapidement les degrés effrayans de la misère. Un moment, elle crut trouver dans son talent de musicienne une garantie assurée contre l'adversité; et, disons-le à sa louange, elle sut le courage de gagner, par son travail, l'argent qu'elle savait si bien dépenser. Ses romances lui procurèrent quelque temps un beau revenu. Mais cette ressource même lui fit encore défaut. Un jour vint où les éditeurs de musique osèrent dire à cette reine, à cette enchanteresse, à cette idole tant de fois encensée.

—Madame, on ne veut plus de vos romances; votre nom est usé.

Elle dut dévorer cet affront, la pauvre déesse tombée, et fit paraître ses œuvres sous un nom d'emprunt.

Enfin la vieillesse arriva; elle vécut d'une modique pension que lui fournit jusqu'à sa mort une amitié fidèle et reconnaissante.

On la voyait naguères encore passer dans le quartier Breda, malgre et courbée par les années; on la voyait aller elle-même, avec son cabas, chercher sa nourriture de chaque jour et sa provision de charbon, cette charmante, cette spirituelle, cette fameuse Pauline, qui porta au front la triple auréole de la beauté, du génie et de la richesse; et chez cette dame hâtons, qui faisait ferrer ses chevaux avec des fers d'argent, le commissaire priseur a trouvé *après décès*, une pendule ancienne à nuit, avec cadran *entouré de strass*, quelques bonquins, de bons meubles en *acajou*, un *concert* et *une petite cuillère en argent*.

Pauvre femme! si elle fut heureuse un jour, elle a cruellement expié son bonheur! et ce n'est pas sans attendrissement que j'ai tendais hier le récit de cette longue existence, commencée par un rire éclatant et finie par des larmes sotrètes.

FEUILLETON.

LE BONHOMME NOCK.

DEUXIEME PARTIE.

XIII—(*Suite.*)

—Non, non, ne jurez pas! Bornez-vous à me promettre que vous ferez parole, parole que je sais loyale, de ne jamais dégrader dans de bannes et viles intrigues l'âme que je crée pour vous aimer, riche de sentimens dont vous devez être fier à juste titre.....Ecoutez-moi jusqu'au bout, je vous en prie. Je ne suis pas attaché à vous sans vous dédier avec soin; j'ai recueilli précieusement toutes vos confidences; je sais que votre première jeunesse a été remplie d'orages; je sais que vous êtes facile à de pernicieux entraînemens, et que vous pouvez céder à des caprices souvent indignes de vous.....

—J'ai horreur de mon passé, horreur des créatures auxquelles j'ai trop souvent livré mon cœur.....C'est vous qui m'avez inspiré cette horreur, ce dégoût, soyez bénie!.....Mais comment pouvez vous arrêter votre pensée à de pareils soupçons!

—Je suis jalouse à l'excès, et, bien plus que vous, j'ai horreur de ces femmes perdues qui dépouillent leurs dupes de tous les trésors que leurs genoux, leurs charmes et dons célestes qu'elles leur arrachent sans pudeur comme sans remords. Si vous savez, Monsieur le baron, combien elles sont dangereuses, ces filles, de Satan, combien leur âme est laide et leurs fureurs honteuses! nulle d'entre elles ne sait aimer; toutes vivent de souillures et de mensonges; elles sont toujours disposées à déchirer le sein sur lequel elles ont outragé la sainteté de l'amour vrai dont elles n'ont pas connu les délices. Elles ont le visage de la sirène, la griffe du vautour, le venin de la vipère, le cœur.....Elles n'ont pas de cœur!.....Vous m'en donnez votre parole : vous fuirez, toujours et toujours, la vue, la compagnie de ces impures courtisanes; vous vous en écarterez avec honte et mépris, vous les chasserez loin de votre présence, vous les briserez comme un jouet, ou bon de votre fils.

—Je vous en donne ma parole et j'en fais serment.....Et moi aussi, cette vertu exagérée, enfantillage, cette vertu exagère la funeste puissance de ces femmes que vous ne saurez jamais connaître.

Une petite voiture roula dans l'avenue en sonnant; je suis un peu bizarre et passionnée; c'est vrai.....Depuis que je vous aime, je suis devenue insupportable à mes femmes de chambre qui sont l'opprobre de mon sexe.....Je ne les connaissais pas, je l'avoue, mais mon cœur m'en a fait connaître le portrait à la première vue, et il n'a pas fait-sa-main-pour-rien; pourquoi votre passé m'a-t-il épouvantée malgré moi? Maintenant, soyez heureux du peu que je vous ai dit, et ne revenez dans cet entretien. Oui, je vous aime.....Ah! bien noblement, croyez-le; dans quelques jours, ce sera moi qui vous le dirai à mon tour.

—Adeline! s'écria Maxime, devenu pâle d'émotion, ménagez ma pauvre raison.....Je crois rêver.....Vous m'avez enivré.....et cependant, ma maîtresse? jamais!.....ma femme? impossible! avez-vous dit.....Que voulez-vous dire? Parlez donc.

—Curieux! répondit Adeline avec ce perfide sourire qu'elle prenait autrefois pour narcoser ses adorateurs, et qui semblait donner un démenti à ses paroles; curieux! vous avez trop bonne mémoire!

Maxime jeta un cri de surprise, d'ivresse, de triomphe, et, s'agenouillant aux pieds de Mme de Mont-Ville, il couvrit de baisers la main que lui abandonnait la jeune femme.

Des pas se firent entendre dans la pièce voisine. Adeline reconla précipitamment son fauteuil et dit à voix basse:

—On vient, soyez discret.....pas un mot, surtout au chevalier, votre ami, surtout à lui.....Ce soir, à neuf heures.

—Je l'espère, répondit Maxime.....je me déferai même de mon monde.

—Me pardonnerez-vous cette dernière défaillance? dit l'ingénue Adeline, au moment où la porte du salon s'ouvrait devant Maurice.

Le chevalier de Cordouan enveloppa d'abord Adeline et Verneuil d'un regard rapide qui parut le satisfaire, car il aborda Mme de Mont-Ville avec l'air le plus gracieux et le plus respectueux, et la salua sans la moindre gêne, c'est-à-dire avec cette courtoisie familière qu'on ne prodigue guère aux femmes.

Il y a sûrement quelque chose de détraqué là haut, commença-t-il après avoir baisé la main d'Adeline; les jours grandissent au lieu de diminuer.

—Oh prenez-vous votre calendrier? de manda la jeune femme en remaniassant tout son attirail.

—Loin de vos yeux, belle dame.

Pour parler comme au temps de feu la Directoire,

Qui aurait massacrer et sa langue et sa plume.

Jarnibieu! comme dit le marquis de Lauzun, je vous en dois faire deux vers à la plus mauvais. Il est certain, Madame, que, loin de vous, les jours allongent, et qu'une croit à ses heures du soir lorsqu'il n'en est que trop, vers le point jour où elles ont été trop tôt damnées à mille plaisirs d'amende ou de prison.

La cour a ajourné après avoir ordonné de tirer de la boîte les noms de cinquante citoyens qui feront partie du jury.

ACCUSATION DE MEURTRE.—Le coroner a terminé hier l'enquête qu'il tenait sur le corps de C. Keegan, accusé de meurtre sur la personne William Clark du meutre de Keegan.

INTIMIDATION.—M. Leclerc, officier de police du Deuxième District, a arrêté, hier soir, Hugh Kennedy, qui est accusé d'avoir intimidé des témoins dans l'affaire O'Riet vs Wm Black, l'accusé du meurtre de C. Bernard.

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré hier matin, à trois heures, dans une maison située au coin des rues Ste Anne et Villeré et appartenant à M. J. Gilbert. La propriété est peu étendue et les autres maisons en bois ont brûlé malgré les efforts des pompiers qui ont eu à lutter contre le vent et contre le manque d'eau.

COURS DES RECORDERS.—Le recorder Summera a informé hier le chef de la police que l'officier James Caudier, requis d'arrêter un homme qui en avait violemment frappé un autre, a arrêté le plaignant au lieu du coupable.

Agnès Paullin, qu'un affidavit accuse d'avoir détourné une somme de trois mille piastres au préjudice de John O'Brien dont il était le commis, a fourni un cautionnement de $1500 pour répondre de sa comparution le 29 du courant.

D. G. Rumsey, accusé d'avoir tenté d'obtenir de l'argent sous de fausses dépêches télégraphiques qu'il prétendait lui avoir été transmises par R. S. Hope et Co, de Nashville, a subi hier un interrogatoire devant le recorder, et la défense avant fait naître des doutes en maintenant que Rumsey n'a rien reçu et que les nouvelles étaient fausses, il a été mis en cas de genre, le Recorder a annoncé qu'il consulterait l'avocat général et ferait connaître sa décision aujourd'hui.

John Lynch a arrêté sous prévention d'avoir commis une tentative de meurtre sur George Fox et Wm Curry, près l'encolu, rue Galvez, dans la soirée d'hier. Le prisonnier, le tribunal n'ayant pas voulu accepter de cautionnement. L'instruction est fixée au 20 du courant.

Ernest Potier, b. c. l., a été envoyé devant la Première Cour de District sous prévention d'avoir un pistolet qui ressemble à ceux qu'on a volés dernièrement dans le magasin de Kernaghan & Co. L'accusé a offert de vendre quinze piastres ce pistolet qui en vaut trente.—*Un homme, une petite cuiller en argent, mens à bipous en or !!!*

Or, savez vous ce que fut cette femme que l'on désigne simplement par ce titre: *Compatriote du marquis*, cette femme dont personne n'a anjhné, n'a appris la mort, et dont le cadit mobilier a dû faire si piteuse figure dans la *vente après décès!* Ce fut, pendant quinze ou vingt ans, la plus belle la plus fêtée, la plus spirituelle merveilleuse Parisienne, la reine de l'art et de la mode, l'étonnement et le ravissement de toute une génération.

Mme la baronne Pauline du Chambge vint à Paris à l'époque du Directoire. Elle était née à la Martinique, et jamais on ne vit un type plus parfait de cette beauté piquante, pleine à la fois de vivacité et de langueur, d'emportement et de mollesse, qui est particulière aux créoles. Elle avait des cheveux noirs et abondants, un teint, une taille, des yeux, des dents admirables, beaucoup de fortune, beaucoup d'esprit, et les talens les plus divers. Elle brillait à côté des Tallien et des Récamier; elle fut liée avec tous les personnages célèbres de cette époque; elle aimait les arts, les cultivait et protégeait les artistes. C'était un honneur très recherché et comme un brevet de réputation que d'être admis chez elle. Les romances de sa composition ont fait le tour du monde; elle avait la manie la mieux montée, les plus beaux chevaux, la plus belle voiture, tous les agréments imaginables, toutes les fêtes de la vie.

C'est elle qui inventa un compositeur français aujourd'hui très célèbre; elle qui le produisit dans le monde, et le soutint de son amitié et puissant patronage. Elle usa toujours de son crédit pour être utile ou agréable à ceux qui l'entouraient; en un mot, ce fut un astre si doux et si bienfaisant, qu'il fut adoré de tous les hommes de cet EX.

Mais, comme dit le vieux Corneille:

Toute *cette* félicité,
Sujette à l'instabilité,
En moins de rien tombe par terre,
Et, comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la fragilité.

Mme du Chambge mena si rondement sa fortune qu'elle l'eut assez vite dissipée. Alors vint la bise, alors vinrent les mauvais jours, et cette grande prodigue descendit assez rapidement les degrés effrayans de la misère. Un moment, elle crut trouver dans son talent de musicienne une garantie assurée contre l'adversité; et, disons-le à sa louange, elle sut le courage de gagner, par son travail, l'argent qu'elle savait si bien dépenser. Ses romances lui procurèrent quelque temps un beau revenu. Mais cette ressource même lui fit encore défaut. Un jour vint où les éditeurs de musique osèrent dire à cette reine, à cette enchanteresse, à cette idole tant de fois encensée.

—Madame, on ne veut plus de vos romances; votre nom est usé.

Elle dut dévorer cet affront, la pauvre déesse tombée, et fit paraître ses œuvres sous un nom d'emprunt.

Enfin la vieillesse arriva; elle vécut d'une modique pension que lui fournit jusqu'à sa mort une amitié fidèle et reconnaissante.

On la voyait naguères encore passer dans le quartier Breda, malgre et courbée par les années; on la voyait aller elle-même, avec son cabas, chercher sa nourriture de chaque jour et sa provision de charbon, cette charmante, cette spirituelle, cette fameuse Pauline, qui porta au front la triple auréole de la beauté, du génie et de la richesse; et chez cette dame hâtons, qui faisait ferrer ses chevaux avec des fers d'argent, le commissaire priseur a trouvé *après décès*, une pendule ancienne à nuit, avec cadran *entouré de strass*, quelques bonquins, de bons meubles en *acajou*, un *concert* et *une petite cuillère en argent*.

Pauvre femme! si elle fut heureuse un jour, elle a cruellement expié son bonheur! et ce n'est pas sans att